

ASSEMBLEE NATIONALE POPULAIRE

-----

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

Travail \* Démocratie \* Paix

-----

LOI N° 002-91 / DU 22 Mars 1991

Autorisant la ratification de la 4ème  
Convention ACP-CEE.-

-----

L'ASSEMBLEE NATIONALE POPULAIRE A DELIBERE ET  
ADOpte,

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE PROMULGUE LA LOI  
DONT LA TENEUR SUIT :

Article 1er.- Est autorisée la ratification de la 4ème Conven-  
tion ACP-CEE signée le 15 Décembre 1989, à Lomé.

Article 2.- La présente loi sera publiée au Journal Officiel  
de la République Populaire du Congo et exécutée comme loi de  
l'Etat./-

Fait à Brazzaville, le 22 Mars 1991

A large, stylized handwritten signature in black ink, appearing to be 'D. Nguesso', is written over a horizontal line. The signature is somewhat elongated and has a distinct loop at the end.

Général d'Armée Denis SASSOU-NGUESSO.-